

ici un fait isolé, tous les jours voient de pareils forfaits et la police semble ne rien voir, que disons-nous, elle semble les encourager. Voilà les moyens que les moraliseurs piémontais emploient pour régénérer l'Italie. Les meurtres, les pillages, les vols, les sacrilèges sont à l'ordre du jour.

Les amis du Saint-Père regardent ces atrocités comme intolérables et ils craignent que celui-ci ne puisse longtemps en rester le témoin impassible. La presse impie s'est emparée de ces craintes hautement exprimées et affirme que le Pape doit bientôt quitter Rome. La télégraphie nous l'a aussi également annoncé, et la plupart de nos journaux s'en sont fait l'écho. La presse catholique n'est pas assez soucieuse des nouvelles qu'elle donne aux lecteurs; à l'avenir elle devrait apporter une attention plus sérieuse aux sources qui lui fournissent ses renseignements.

Quant au départ du Saint-Père de Rome, il pourrait se faire que si les choses ne changent pas, si elles continuent à aller de mal en pis, il pourrait se faire, disons nous, que le pape sera, un jour ou l'autre, forcé de prendre le chemin de l'exil. Mais il y a loin de là à l'assurance que montre la presse révolutionnaire et, dans tous les cas, si Pie IX doit laisser sa capitale ce n'est pas cette presse qu'il prendra pour confidente. Défions-nous donc de ces faux bruits et espérons que le Saint-Père ne sera pas réduit à cette extrémité. Toutefois, s'il en venait là, ce ne serait qu'après mûre réflexion et il est du devoir de tout écrivain catholique d'attendre et de respecter la décision prise quelle qu'elle soit.

Pour donner une idée de la liberté que les révolutionnaires donnent aux catholiques et à la presse qui les représente en Italie, nous insérons ici les amendes et les emprisonnements auxquels ont été soumises quelques feuilles religieuses. La *Voce della Verità* a subi cinq condamnations et payé 2500 francs d'amende, sans compter les frais et dix mois de prison pour son gérant. La *Fraipa* a été séquestrée seize fois, et condamnée à une amende de 3000 francs, avec un emprisonnement de deux ans pour son gérant. L'*Osservatore cattolico* de Milan a subi six condamnations, payé 6000 francs d'amende et son gérant emprisonné pour 18 mois.

La liberté offerte par la révolution est, comme on le voit, fort peu enviable et nous plaignons ces pauvres romains pour la situation que leur font leurs nouveaux maîtres. Jamais despote n'a été plus intolérant que l'impie parce que jamais un seul homme n'a pu réunir en lui toute la malice de ces mille petits tyrans qui harcèlent en ce moment l'Italie. La liberté est une chose divine dans le sens que l'entend le catholicisme; mais c'est un mot diabolique dans le sens que lui donne le libéralisme. En bon français la liberté que nous offre la révolution et le libéralisme c'est la licence pour toutes les impiétés et les turpitudes dont l'homme livré à lui-même est capable; mais c'est la tyrannie pour tout ce qui est saint, grand et beau, pour tout ce qui est catholique en fait.

La vie du Prince de Galles est fortement menacée. La maladie qui avait d'abord paru céder à l'influence des soins attentifs des médecins a repris avec une nouvelle vigueur. La fièvre est plus forte que jamais et les derniers bulletins des médecins mêmes nous font croire que le malade est à l'extrémité.

Dans la séance de l'Assemblée Législative tenue le 4 courant, M. Mailloux a demandé si c'était l'intention du gouvernement de nommer un membre résident pour représenter les comtés de Témiscouata, Rimouski, Bonaventure et Gaspé, dans le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

L'Hon. Chauveau a répondu que c'est l'intention du Gouvernement d'en nommer un tout prochainement.

Dans l'acte qui pourvoit à la réorganisation de l'agriculture et à la formation du Conseil agricole, il n'existe aucune clause qui oblige le Gouvernement à prendre un membre pour ce conseil dans chaque district; c'est un oubli qui peut devenir nuisible aux intérêts de quelques-unes de nos régions agricoles, et nous pensons que nos membres feraient bien de penser à combler cette lacune. Toutes les parties de la Province ont des intérêts respectifs qui doivent être soigneusement regardés, et ce n'est pas une des moindres besognes du représentant digne de ce nom de prendre fait et cause pour leurs commettants.

Certaines localités ont eu la part du lion dans les nominations au Conseil d'agriculture, tandis que d'autres ont été oubliées avec une persistance que nous avons lieu de regretter. Le comté de l'Assomption compte à lui seul trois conseillers agricoles; tandis que l'immense région qui s'étend du comté de Lévis à celui de Gaspé inclusivement n'est représentée que par deux membres, et sur ces deux membres, l'un n'a pas, à notre connaissance, assisté à une seule des séances du Conseil. Nous espérons donc qu'avec le temps le Gouvernement voudra bien faire les nominations des conseillers d'une manière plus satisfaisante.

La Législature a été absorbée longtemps, dans sa séance du 5, par une discussion sur l'immigration et les chemins de colonisation. Un député a fort judicieusement attribué la cause de l'immigration au manque de travail et au peu de développement de notre industrie nationale. Si l'on veut que les Canadiens restent au pays, et que ceux qui en sont sortis reviennent, montrons-leur que le Canada peut les nourrir, et pour cela il faut non-seulement créer des manufactures, mais encore encourager et augmenter la production agricole par tous les moyens possibles. Que la concurrence étrangère ne vienne pas avilir les prix de nos marchés et que les améliorations agricoles soient poussées avec la plus grande vigueur. Voilà, à notre sens, le remède le plus sûr contre le mal que nous déplorons.

Quant aux chemins de colonisation, ils sont d'une immense nécessité pour l'ouverture de nos terres en bois de bout, et nous devons hâter leur construction. Malheureusement dans la discussion que nous avons signalé plus haut, on ne s'est pas assez occupé des moyens à prendre pour arriver à ce but. On s'est étendu trop longuement sur un simple détail, à savoir s'il ne serait pas plus avantageux de faire construire les chemins par contrat plutôt qu'à la journée. Il n'est pas encore prouvé que le travail par contrat soit plus avantageux que le travail de la journée dans un ouvrage comme celui-ci, et nous savons de source certaine que ce n'est pas cette question qui nuit le plus à la rapidité des travaux; c'est plutôt la lenteur avec laquelle les ordres et les argent sont distribués.

Dans la séance du 6, on a traité des moyens de développer notre industrie nationale. La question est très-importante et nous y reviendrons quelques-uns de ces jours.

La séance du 7 a été presque entièrement occupée par une discussion sur le renouvellement du contrat de l'Asile de Beauport.

La Législature d'Ontario s'est assemblée jeudi dernier, et M. Scott député d'Ontario a été élu orateur pour le présent Parlement. Vendredi le lieutenant-gouverneur Howland prononçait le discours d'ouverture.

Qu'est-ce que la science en agriculture ?

L'homme qui a cultivé toute sa vie se fait difficilement à l'idée que la science puisse lui être de quelque avantage et